

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU / / 19

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1994
du SERVICE DE L'EAU DE BRENNILIS

Le 17 mars 1995 réuni sous la présidence de M
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1994
le 17/03/1995
ce jour
Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1994

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de 102 612,95 F
-un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1994

FOUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

Virement à la section d'investissement =

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT = 102 612,95
DEFICIT

A) EXCEDENT AU 31/12/1994 102 612,95
.Exécution du virement à la section d'investissement (1)
.Affectation complémentaire en réserves
.Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 102 612,95

B) DEFICIT AU 31/12/19
Déficit à reporter

Fait à Brennilis le 17/03/95



Délibéré par le Conseil Municipal

A Brennilis le 17/03/1995

Jaurès



Nombre de membres en exercice : 15 Certifié exécutoire par le
Nombre de membres présents : 11 compte tenu de la réception
Nombre de suffrages exprimés : 10 en Préfecture le
Votes : 10 et de la publication le
Contre : 0 A , le
Pour : 10 Le
Date de la convocation : 08-03-95